



Extrait du Collège Henri Dunant

<http://dunant-evreux-col.spip.ac-rouen.fr/?le-fonctionnement-du-c-d-i>

Le fonctionnement du C.D.I.

- La vie du collège - Le C.D.I. - L'accueil au C.D.I. -



Date de mise en ligne : mardi 19 juin 2012

Copyright © Collège Henri Dunant - Tous droits réservés

Le Centre de Documentation et d'Information est un outil de travail et d'apprentissage pour tous les élèves du collège, sa fréquentation est essentielle à votre formation.

Qui vous accueille ?

Le professeur documentaliste.

Les horaires du C.D.I :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/12h30 et 13h20/17h (le C.D.I. est fermé pendant les récréations).

Le C.D.I. est réservé lorsqu'il y a une formation ou un travail avec une classe (le planning d'occupation est affiché sur la porte d'entrée du C.D.I., sur le panneau d'information « C.D.I » dans la cour et sur le site du collège dans la rubrique « C.D.I » > « Planning du C.D.I »).

Pour venir au C.D.I :

Les élèves qui souhaitent venir au C.D.I doivent se ranger dans la cour de récréation, sur le rang « C.D.I » et attendre l'arrivée de leur professeur.

L'entrée au C.D.I. doit se faire dans le calme. Chaque élève donne son carnet de correspondance en entrant, il sera ainsi inscrit sur la feuille de présence qui sera ensuite descendue en permanence. Les cartables sont déposés dans la cartablerie du C.D.I., les élèves s'installent rapidement.

Pourquoi venir au C.D.I. ?

- ▶ Pour faire des recherches (pour un dossier, un exposé, un devoir...),
- ▶ Pour prendre des informations (sur l'orientation, sur les programmes culturels, sur la vie de la région...),
- ▶ Pour lire (romans, contes, BD, périodiques...),
- ▶ Pour utiliser un ordinateur (son utilisation doit être liée à une activité scolaire, ex : consulter un cédérom, BCDI...).

Il faut donc venir avec un **projet**.

Le prêt

- ▶ Les ouvrages de fictions et ouvrages documentaires : 15 jours.
- ▶ Les périodiques : 15 jours.
- ▶ Les bandes dessinées, la documentation sur l'orientation et les usuels sont à consulter sur place.

Les règles à respecter au C.D.I

D'une façon générale, il faut respecter les lieux, le matériel, les documents mis à disposition et les autres personnes présentes. Pour ne pas gêner les autres élèves, il faut chuchoter.

Les ordinateurs sont des outils de travail. Avant toute utilisation, il faut demander l'autorisation. Pour utiliser Internet, il faut présenter l'objet de sa recherche au professeur documentaliste. Cet accès est réglementé par la charte.

Les impressions sont limitées et doivent être accordées par le professeur documentaliste.

Avant de partir du C.D.I., il convient de ranger correctement les documents utilisés (en cas de doute, interroger le

Le fonctionnement du C.D.I.

professeur documentaliste), de quitter les logiciels et de remettre sa chaise en place.

Bien qu'il existe un règlement spécifique au C.D.I., le règlement intérieur du collège s'y applique intégralement.